



Le secteur de la santé doit renforcer sa gestion des déchets

Seulement 40% des emballages et 5% des biodéchets sont triés et valorisés

Paris, le 22 décembre 2020 - Selon le C2DS, 93,7% des professionnels de santé déclarent vouloir agir dans la réduction des impacts environnementaux. Malheureusement, tous n'ont pas encore commencé le travail autour des déchets et sont en partie responsables de la part non valorisée des 66,1 millions de tonnes de déchets produits par an, par le secteur tertiaire en France.

Fort de son intervention dans des établissements de santé dont Korian et Elsan, [Take a waste](#) partage son expérience et propose des solutions concrètes pour une meilleure gestion des déchets dans le secteur de la santé.

Un contexte favorable à « plus de tri et moins de déchets »

« Selon une étude CITEO, le geste de tri est considéré par les Français comme le deuxième geste citoyen à adopter (après le vote). Pour les établissements de santé, il y a donc une forte attente de la part des usagers et des employés quant à la possibilité de trier leurs déchets. Le contexte réglementaire encourage lui aussi plus de tri, de recyclage et de valorisation des déchets. » explique Mathieu Labro, co-fondateur de Take a waste.

Le taux de tri moyen en France est plutôt bon pour les DASRI (100%), cartons (90%) et papiers (50 à 60%). Quand on s'intéresse aux emballages et aux biodéchets le constat est plus décevant : seulement 40% et 5% d'entre eux sont triés et valorisés. Pour les professionnels, le tri et la réduction des déchets doivent devenir des priorités :

D'une part car **les coûts de gestion des déchets résiduels et des DASRI vont augmenter**. En effet, la hausse programmée de la taxe générale sur les activités polluantes, le désengagement des collectivités de la collecte des professionnels et la tension qui pèse sur les exutoires de stockage et d'incinération vont entraîner une hausse des coûts.

D'autre part parce que **le cadre législatif tend à se durcir**. Les professionnels font déjà face à 5 obligations majeures :

1. Le tri des déchets dangereux, y compris les DASRI ;
2. Le tri des biodéchets, dès aujourd'hui pour les plus gros établissements de santé et en 2023 pour tous ;
3. Le tri des cartons, papiers et emballages pour une mise en conformité avec le décret 5 flux ;
4. La tenue d'un registre de suivi des déchets, ou l'historique des collectes sur trois ans ;
5. La réduction des déchets et notamment des plastiques à usage unique, soutenue par la loi pour l'économie circulaire ;

Rentrer en conformité réglementaire n'est pas une utopie

« De nos différents accompagnements, nous pouvons observer deux cas de figure : des établissements pleinement investis dans le sujet des déchets et d'autres plus en retard. Les enjeux sont donc forts pour ces derniers s'ils veulent répondre aux attentes de la société et entrer en conformité réglementaire. » précise Mathieu Labro.

Parmi les mesures conseillées par la start-up, 4 donnent les clefs pour optimiser les coûts de gestion et 4 autres permettent d'entrer en conformité réglementaire via le tri des déchets d'emballages et des biodéchets.



L'optimisation des coûts de gestion permet de compenser les coûts liés à la mise en place des filières obligatoires de tri. Elle est rendue possible par 4 leviers : la densification des flux, l'adaptation des fréquences de collecte, le choix du bon matériel et l'augmentation de la capacité de stockage. Tous aboutissent à une réduction des fréquences de collecte. Ces mesures servent aussi l'objectif de réduction d'impact environnemental dans la mesure où moins de collectes, c'est aussi moins de camions sur les routes et moins d'émissions de CO₂.

Le tri des emballages et biodéchets implique de capter ces flux de déchets à tous les niveaux d'un établissement de santé. Au moins quatre changements sont à considérer :

1. Collecter les emballages en chambre en équipant les chariots pour qu'ils puissent recevoir deux flux ;
2. Collecter les emballages en pharmacie (type boîtes de médicaments) en installant des poubelles de tri sur place ;
3. Collecter les papiers et les emballages dans les bureaux grâce à un meuble de tri (un meuble pour 20 salariés environ doit suffire) ;
4. Collecter les biodéchets en cuisine et en salle en installant des poubelles de tri à proximité de la plonge.

La sensibilisation des équipes doit permettre aux mesures prises par l'établissement de réellement aboutir. Le tri, pour qu'il soit fait correctement, doit être compris de ceux qui jettent les déchets ; sans cela, les déchets ne se retrouvent pas dans la bonne poubelle.

Il faut prioriser les flux principaux avant de penser au recyclage des masques chirurgicaux

La question autour du recyclage des masques chirurgicaux est grande en cette période de crise sanitaire. Il est important de noter que les masques chirurgicaux composent un flux bien moins crucial au sein des établissements de santé : il faut donc assurer le tri et la réduction des flux principaux avant de se concentrer sur les flux plus « secondaires ». Aussi et malheureusement, il n'y a toujours pas de filière suffisamment mature pour ce type de déchets, mais des projets sont en cours.

A propos de Take a waste

Start-up de l'économie sociale et solidaire créée en décembre 2018 par Mathieu Labro et Alexis Lemeillet, Take a waste a pour vocation de réduire au quotidien la dissipation des ressources des entreprises et leur offrir plus de transparence dans la gestion de leurs déchets.

Spécialisée dans 4 secteurs (distribution, hôtellerie, restauration, santé), elle accompagne ses clients avec une offre clé-en-main qui lui permet de devenir l'interlocuteur unique des entreprises, de l'élaboration d'un diagnostic déchets au zéro déchet.

[Plus d'informations sur www.takeawaste.fr](http://www.takeawaste.fr)

[Inscrivez-vous à notre newsletter](#)



Contact presse

Mathieu LABRO

mathieu@takeawaste.fr - 06 79 80 06 45

Marie-Caroline SARO (relations médias)

mariecarolinesaro.pro@gmail.com - 06 70 61 91 59